

# Conditions générales de l'École d'éducation canine Jerry&Lewis

Les présentes Conditions générales (état au 09.01.2021) ont pour objet de régir les prestations d'éducation canine fournies par l'**École d'éducation canine Jerry&Lewis, ci-après «École» au détenteur de chien, ci-après «Client».**

Elles pourront être modifiées à tout moment. Les nouvelles Conditions générales annulent et remplacent automatiquement les anciennes.

Les prestations d'éducation canine de l'**École** sont soumises aux présentes Conditions générales qui seront réputées acceptées sans réserve par le **Client**.

## 1. Présentation des prestations d'éducat

L'**École** propose les services d'éducation suivants:

- Séances d'éducation individuelles
- Cours collectifs d'éducation et de sociabilisation
- Résolution d'un problème de comportement à domicile
- Préparation au TAN

## 2. Conditions d'exclusion

Par mesure d'hygiène, l'**École** ne pourra accepter tout animal porteur d'une maladie contagieuse.

L'**École** se réserve le droit d'accepter ou non un chien dans ses cours collectifs en fonction de son tempérament, ses comportements gênants, sa santé, l'entente avec les chiens du groupe, ou tout autres raisons jugées sécuritaires.

L'**École** se réserve le droit de refuser toute personne ayant un comportement inadéquat, sans remboursement de la séance (pour les forfaits, se référer au point 7).

## 3. Engagements, obligations et responsabilités du Client

Le **Client** détenteur d'un chien catégorisé s'engage à remplir les conditions de détention d'un chien catégorisé et être en règle selon la réglementation en vigueur.

Le **Client** possède une assurance Responsabilité civile couvrant les dommages pouvant être causés par son chien.

Pour les prestations collectives le **Client** s'engage à:

- ce que son chien soit vacciné et traité contre les parasites internes et externes.
- en cas de maladie, le **Client** s'engage à informer l'**École** de l'état de santé de l'animal. L'**École** se réserve le droit de refuser la prestation, notamment en cas de maladies contagieuses.

## 4. Engagements, obligations et responsabilités de l'École

L'**École** s'engage à:

- exécuter une prestation de qualité avec pour priorité la confiance, le confort, la bonne santé, l'hygiène et le bonheur de vos fidèles compagnons.
- aider le **Client** à atteindre l'objectif prévu lors de la prise de rendez-vous. Cependant l'**École** a une obligation de moyen mais pas de résultat. En effet, l'**École** travaille sur

du vivant (imprévisibilité et différence des individus); et le travail est également à effectuer au quotidien par les propriétaires du chien. L'**École** ne serait se tenir responsable de la réalisation des mises en place conseillées aux **Clients**.

La responsabilité de l'**École** est limitée aux instructions et informations fournies par le **Client**, si celles-ci s'avèrent fausses ou erronées, l'**École** se dégage de toute responsabilité. L'**École** atteste posséder une assurance Responsabilité civile professionnelle.

## 5. Risque dû à l'activité

Pour les cours collectifs, le **Client** est conscient et accepte les risques liés aux interactions entre chiens.

Le **Client** est responsable des dommages occasionnés par son chien.

L'**École** ne peut en aucun cas se substituer à l'Autorité, ni à la Responsabilité civile du **Client**.

## 6. Tarifs et Paiement

Les tarifs de prestation de service sont présentés sur le site <https://cours-pour-chiens.messerknecht.ch>.

Nos conditions tarifaires sont susceptibles d'être modifiées. Les nouvelles conditions tarifaires annulent et remplacent automatiquement les précédentes. Néanmoins, le prix des prestations facturées au **Client** sera celui en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Toutes les prestations sont payables d'avance, au plus tard le jour de la première séance.

## 7. Annulation

Toute prestation réservée et non annulée au moins 24h à l'avance est due (sauf situation exceptionnelle).

En cas d'annulation du forfait nomitaf et/ou de renonciation:

- Aucun remboursement ne sera effectué sur les séances non réalisées.
- Tout acompte est considéré comme arrhes.
- En cas d'exclusion, les séances sont dues et aucun remboursement ne sera fait.

## 8. Photos et vidéos

Au cours de l'exécution de ses prestations, l'**École** peut être amenée à photographier ou filmer vos animaux aux fins de preuves de la bonne exécution du service.

Sans manifestation contraire de votre volonté, ces photos pourront servir à alimenter le site de l'**École** et les réseaux sociaux.

## 9. For juridique

Le fort juridique est à Monthey (VS).

Lu et approuvé, le: .....

Signature: .....